Test de Lecture mensuel Prescrire 2022-2023, 35e session : c'est parti !

Le Test 2022-2023 commence avec la lecture de ce numéro 467 de septembre 2022. Pas encore inscrit·e ? Alors inscrivez-vous dès maintenant, avant le 15 décembre 2022. Les participants de la session précédente sont inscrits automatiquement pour cette nouvelle session, sauf avis contraire de leur part. Les réponses aux questionnaires s'effectuent en ligne, sur le portail des Formations Prescrire (http://formations.prescrire.org).

Règlement pédagogique, dispositions générales

Objectif pédagogique

La formation *Test de Lecture mensuel Prescrire* a pour objectif d'aider les participants à repérer et à mémoriser les informations importantes pour leur pratique professionnelle contenues dans les numéros de *Prescrire*.

La nature du *Test de Lecture mensuel Prescrire* incite à relire le numéro concerné avant de répondre aux questions ou à s'y reporter en cas de doute.

Déroulement

Chaque session du *Test de Lecture mensuel Prescrire* comporte onze questionnaires mensuels consécutifs de dix groupes de questions à 4 items. Les questions ne contiennent pas de piège, et leurs réponses sont contenues dans *Prescrire*. Le premier questionnaire est publié avec le numéro de novembre de la session ; le onzième et dernier est publié avec le numéro de septembre suivant, selon le calendrier de la session.

Chacun des 11 questionnaires porte sur des textes du numéro publié deux mois auparavant. Une date optimale de réponse et une date limite de réponse sont fixées pour chaque questionnaire suivant le calendrier de la session.

La réponse aux questionnaires s'effectue via un formulaire en ligne sur le portail des Formations Prescrire https://formations.prescrire.org.

Un document détaillant les modalités pratiques d'accès aux formulaires de réponse en ligne est mis à disposition et téléchargeable sur le portail des Formations Prescrire.

Un service d'envoi de courriels annonçant la publication des questionnaires et d'alertes rappelant la date optimale de réponse aux questionnaires (ainsi que la date limite de réponse) est proposé.

Si un participant souhaite ne pas bénéficier de ce service de courriels pour une session donnée, il lui suffit de renseigner le formulaire de désinscription prévu à cet effet dans l'espace "Test de Lecture" du portail des Formations Prescrire.

Les dates limites de réponse fixées selon le calendrier de la session s'entendent avant minuit, heure légale de Paris.

Seules les réponses enregistrées définitivement dans les délais impartis sont prises en compte. L'enregistrement définitif des réponses n'est possible que si une réponse soit Vrai, soit Faux est apportée pour chaque item.

Les réponses à un questionnaire ne sont plus modifiables après leur enregistrement définitif.

Chaque questionnaire mensuel est noté sur 20 points, à raison de 2 points pour chaque question dont les réponses aux 4 items sont exactes. Le score annuel maximum est de 220 points (11 fois 20).

CALENDRIER DU TEST DE LECTURE MENSUEL PRESCRIRE - SESSION 2022-2023

Questionnaire	Portant sur la lecture de *Prescrire* n°	Publication en ligne	Date optimale de réponse	Date limite de réponse	Publication du corrigé
novembre 2022	**467** - septembre 2022	1er novembre 2022	**15 décembre 2022**	31 décembre 2022	mars 2023
décembre 2022	**468** - octobre 2022	1er décembre 2022	**15 janvier 2023**	31 janvier 2023	avril 2023
janvier 2023	**469** - novembre 2022	1er janvier 2023	**15 février 2023**	28 février 2023	mai 2023
février 2023	**470** - décembre 2022	1er février 2023	**15 mars 2023**	31 mars 2023	juin 2023
mars 2023	**471** - janvier 2023	1er mars 2023	**15 avril 2023**	30 avril 2023	juillet 2023
avril 2023	**472** - février 2023	1er avril 2023	**15 mai 2023**	31 mai 2023	août 2023
mai 2023	**473** - mars 2023	1er mai 2023	**15 juin 2023**	30 juin 2023	septembre 2023
juin 2023	**474** - avril 2023	1er juin 2023	**15 juillet 2023**	31 juillet 2023	octobre 2023
juillet 2023	**475** - mai 2023	1er juillet 2023	**15 août 2023**	31 août 2023	novembre 2023
août 2023	**476** - juin 2023	1er août 2023	**15 septembre 2023**	30 septembre 2023	décembre 2023
septembre 2023	**477** - juillet 2023	1er septembre 2023	**15 octobre 2023**	31 octobre 2023	janvier 2024

Publication de la liste des "Lecteurs Émérites de *Prescrire* - Promotion 2024" : janvier 2024

Téléchargé sur prescrire.org le 18/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

Les réponses sont corrigées sous le contrôle direct des Responsables pédagogiques du *Test de Lecture mensuel Prescrire*. En cas de litige, un arbitrage est assuré par les Responsables de la Rédaction de *Prescrire* et une personnalité universitaire indépendante, le Pr Jean-Louis Montastruc, pharmacologue (Toulouse).

Pour aider les participants à évaluer leur travail, les grilles de correction sont publiées successivement à partir du numéro de mars de la session. Au fur et à mesure de la publication des corrigés, chaque participant a accès en ligne à sa note pour chaque questionnaire.

Validation

Les participants obtiennent une Attestation de formation (40 heures), et leur diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de *Prescrire*" s'ils réunissent deux conditions : d'une part, si leurs réponses aux 11 questionnaires en ligne ont été enregistrées définitivement dans les délais impartis ; et, d'autre part, s'ils ont obtenu un total de points égal ou supérieur à 176.

L'Attestation de formation (40 heures), et le diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de *Prescrire*" sont accessibles et téléchargeables sur le portail des Formations Prescrire dans les trois mois qui suivent la date limite de réponse au onzième questionnaire.

Le détail des notes et le score total de la session sont accessibles et téléchargeables par tous les participants sur le portail des Formations Prescrire dans les trois mois qui suivent la date limite de réponse au onzième questionnaire.

La liste des "Lecteurs Émérites de *Prescrire*" correspondant à une session est publiée en janvier suivant la fin de la session sur le site internet www.prescrire.org

Conditions d'inscription et de résiliation Protection des données

Inscription

Le *Test de Lecture mensuel Prescrire* est une formation continue organisée en sessions annuelles.

Pour s'inscrire au *Test de Lecture mensuel Prescrire* , il est nécessaire :

– d'être abonné·e à titre individuel à *Prescrire*,
– d'adresser une demande écrite à l'équipe Formations Prescrire (**a**),
– de s'acquitter d'un droit d'inscription annuel, dont le montant est fixé pour chaque session ; pour le participant bénéficiant du tarif Étudiants, le droit d'inscription annuel est inclus dans le montant de l'abonnement ; pour le participant bénéficiant du tarif Retraités, le droit d'inscription est offert avec son abonnement.

Pour participer au *Test de Lecture mensuel Prescrire*, il est indispensable de disposer :

– des numéros de *Prescrire* sur lesquels portent les questionnaires de la session, c'est-à-dire les numéros de septembre à juillet ;
– de clés d'accès Prescrire, obtenues après inscription au site www.prescrire.org ;
– d'une adresse courriel valide afin de recevoir les accusés d'enregistrement des réponses aux questionnaires.

La date limite d'inscription est fixée au 15 décembre 2022. Une fois inscrit, chaque participant reçoit un message de confirmation, avec des liens pour accéder sur le site www.prescrire.org au Règlement et aux Conditions d'inscription.

Quelques semaines avant le début de chaque nouvelle session annuelle, le participant est informé du changement de session par un avis personnalisé. Selon le mode de règlement choisi, cet avis est accompagné : soit d'un avis de prélèvement, soit d'une demande de règlement du droit d'inscription, au titre de la session nouvelle.

Résiliation

Une demande de résiliation d'inscription au *Test de Lecture mensuel Prescrire* transmise avant le début de la session, le 1er septembre, ouvre droit au remboursement du droit d'inscription pour cette session (sauf pour le participant bénéficiant du tarif Étudiants ou du tarif Retraités). En cas de demande de résiliation d'inscription au *Test de Lecture mensuel Prescrire* transmise entre le début de la session et la publication du premier questionnaire, le remboursement du droit d'inscription est effectué uniquement en cas de force majeure (tel que décès), ou arrêt de l'activité professionnelle.

Aucune demande de résiliation d'inscription transmise après la publication du premier questionnaire n'ouvre droit à un remboursement. Les demandes de résiliation sont à effectuer par écrit auprès de l'équipe Formations Prescrire (**a**).

Protection des données

Les informations personnelles utilisées dans le cadre de la formation *Test de Lecture mensuel Prescrire* sont uniquement destinées à la gestion de l'inscription et de l'accès à l'espace de réponse en ligne, et à l'élaboration de la liste des Lecteurs Émérites de *Prescrire*, publiée annuellement sur le site www.prescrire.org. Chaque participant dispose d'un droit d'opposition à la publication de ses nom et prénom dans la liste des Lecteurs Émérites de *Prescrire* en s'adressant par écrit à l'équipe Formations Prescrire. Conformément à la loi "informatique et libertés", chaque participant bénéficie d'un droit d'accès et de modification de ses informations auprès de l'équipe Formations Prescrire par écrit (**a**).

Prescrire ne cède ni ne loue ni ne vend aucune donnée personnelle à qui que ce soit.

Conditions d'inscription et de résiliation - Protection des données de la formation *Test de Lecture mensuel Prescrire* en vigueur à partir du 1er juin 2021.

©Prescrire - juillet 2022

a- 83 bd Voltaire 75558 Paris cedex 11, France - fax : (33) (0)1 49 23 76 48 - courriel : testdelecture@prescrire.org ; merci d'indiquer le numéro d'abonné·e.

Téléchargé sur prescrire.org le 18/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement